



Information Communale

Bulletin N° 010 - Septembre 2010



Le mot du Maire,

C'est la rentrée ! Comme prévu, le premier grand chantier tant attendu vient de s'ouvrir au 1^{er} septembre.. Il se situe entre la rue du Calvaire et la partie basse de la rue des Sauvages. Il est programmé pour 4 mois. Nous sommes conscients de la gêne occasionnée pour les riverains, les écoles et la crèche, mais tout a été mis en œuvre pour la réduire au maximum.

Ces travaux sont destinés avant tout, à créer un accès aux usagers, conformes à la réglementation vis-à-vis des personnes à mobilité réduite aux handicapés, à la Poste, à la bibliothèque et services administratifs de la Mairie, à permettre la circulation sécurisée des transports scolaires et faciliter l'accès à une éventuelle résidence pour personnes âgées.

Nous profiterons bien entendu des travaux pour remplacer les canalisations défectueuses et poser des tuyaux de gros calibre qui serviront à l'assainissement futur. Des places de stationnement seront créées et la chaussée ainsi que les abords seront améliorés et embellis.

Le mur de la place centrale va être rénové d'ici fin octobre et l'aménagement complète du presbytère va commencer avant la fin de l'année.

Tous ces travaux que nous allons engager pour l'amélioration, la mise aux normes et le bien être des habitants représentent des dépenses importantes et toutes ces réalisations ne pourront se réaliser que par des subventions en conséquence : assainissement, remise en état du réseau d'eau potable, aménagement de la traversée du village, réfection des 2 ponts sur la Vence. Pour cela, le conseil municipal a invité Madame la députée, Bérengère Poletti, lors d'une réunion de conseil pour lui faire part des difficultés de la Commune et des besoins de financement importants.

Madame la députée est intervenue auprès des principaux financeurs, auprès du Ministre de l'espace rural de l'aménagement du territoire et de la délégation Interministérielle à l'aménagement du territoire.

La municipalité est proche de vous, pour défendre nos intérêts communs. Notre village commencera ainsi à prendre un aspect plus agréable et mieux adapté à la vie quotidienne.

Pascal MAUROY.

Pour joindre la mairie

54, rue de la République - 08410 Boulzicourt

Tél. 03 24 32 72 72 - Fax. 03 24 32 76 93

E. mail : mairie.boulzicourt@wanadoo.fr

Site internet : www.boulzicourt.fr
(mise à jour régulière)

Horaires du secrétariat de mairie :
du lundi au vendredi
de 10h30 à 12h et de 14h à 18h30

La permanence de élus : de 18h à 19h.
(en période scolaire)

Les jardins familiaux

12 personnes sont intéressées par ce projet. Une réunion s'est tenue à la mairie, pour échanger des points de vue afin d'établir un dossier de réalisation qui pourrait voir le jour au printemps prochain en obtenant les subventions attendues.



Résumé des délibérations du Conseil Municipal

Du 25 juin 2010

- Après avoir pris connaissance des différentes propositions financières de divers établissements financiers (3 ont été consultés – 2 ont donné réponse), la caisse d'Épargne a été retenue.

Pour financer les travaux du programme d'investissement 2010, décision de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne, un prêt à Échéance choisie d'un montant de 480 000,00 € au taux fixe de 3,31 %, correspondant à un taux fixe classique de 3,64 %.

La durée de l'emprunt est fixée à 15 ans.

Le remboursement s'effectuera annuellement.

Le Maire est autorisé à signer tous contrats à intervenir et toutes pièces utiles en la circonstance.

- Le Maire informe l'assemblée délibérante que la Commission d'appel d'offres qui fait également office de commission « Marchés à procédure adaptée (MAPA) », a procédé à l'ouverture des plis le 11 Juin 2010 concernant le marché de travaux d'aménagement de la Rue des Sauvages en présence du Maître d'œuvre (marché à procédure adaptée). Après analyse des offres effectuée, la commission a décidé de procéder à une négociation avec chacun des candidats sur les critères prix et délais.

Le Conseil Municipal entérine la décision de la commission à savoir la négociation ; l'assemblée délibérante sera convoquée ultérieurement pour entériner la décision de la commission qui aura traité les nouvelles propositions.

- Pour l'étude du diagnostic du réseau d'eau potable, le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que suite à la consultation d'entreprises (12) lancée le 21 Avril 2010, 4 sociétés ont répondu (Conseils 2EMA, Cabinet Dumay, Central Environnement et G2C Environnement) et 3 ont fait savoir qu'elles ne pouvaient répondre à l'offre.

Après avoir dépouillé les différentes propositions, décision d'attribuer cette étude au Cabinet Dumay à Sedan.

- Après avoir lancé une consultation (4 entreprises) pour les travaux d'aménagement de la place centrale, du mur de pierres en bordure de la Vence, 2 ont répondu : STP Vence de Champigneul-Sur-Vence et DELGI Constructions de Charleville-Mézières.

Après étude des différentes propositions, décision d'attribuer les dits travaux à l'entreprise STP Vence.

- Le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que les Pompes Funèbres Cornard – Mozer, souhaiteraient installer un crématorium sur la Commune de Boulzicourt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (12 pour), émet un avis favorable à la création de ce dernier sur la Commune.

- Décision de modifier le règlement de l'eau concernant la location des compteurs d'eau comme suit :

Le propriétaire qui installe non plus un compteur ordinaire mais une fosse à compteurs devra payer la somme de 300,00 € à l'installation de celle-ci d'une part, et, régler d'autre part, la location annuellement équivalente à 5 m³ d'eau facturés.

Dans le cas où le propriétaire pose un compteur ordinaire, celui-ci restera gratuit mais devra néanmoins payer également la location annuelle de 5 m³ d'eau facturés.

Ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 01 Janvier 2011.

- Le Maire donne lecture d'un courrier du Club de Fléchettes de Boulziourt, sollicitant de la Commune une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2010 suite à la reprise de ses activités. Le Club précise qu'il s'engage également à participer aux festivités du 14 Juillet 2010.

décision de lui octroyer une subvention de 500 € pour l'année 2010.

- Le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante, qu'une section «danse de salon » de Nouzonville (le CAPSAC – Mr Ledoux Guy) souhaite proposer des cours de danse le vendredi soir, à Boulzicourt à compter du 3 septembre 2010, et demande par conséquent s'il est possible de lui proposer une salle.

Autorisation du club à utiliser le jour souhaité, la salle René Daumal à la Mairie pour pratiquer son activité.

Du 06 juillet 2010

- Le Conseil Municipal entérine la décision de la Commission d'appel d'offres qui, lors de sa séance du 06 juillet 2010, a décidé d'attribuer le marché de travaux d'aménagement des rues des Sauvages et du Calvaire aux entreprises les mieux-disantes suivantes :

Lot VRD : Entreprise STP VENCE pour 227 920,67 € HT

Lot ECLAIRAGE PUBLIC : Entreprise FORCLUM pour 11 847,00 € HT

- Le Conseil Municipal, nommé Monsieur COLLEN Gérald, référent aux crêtes préardennaises, pour le suivi et le contrôle des chemins de randonnées VTT et piétons sur la Commune de Boulzicourt. Il fera part de ses observations auprès de la Communauté de Communes.

La Commune affiche son identité au carrefour de la route de Flize et de Charleville-Mézières



La fête nationale

Comme chaque année, la manifestation du 14 juillet anime notre village, un moyen pour tous de se rencontrer.



Le centre de loisirs



Comme tous les ans durant les vacances scolaires, le centre de loisirs de Boulzicourt a fonctionné durant 3 semaines en juillet, offrant de multiples activités de plein air et d'intérieur. 8 animateurs ont encadré 40 enfants de 4 à 13 ans.

Etat Civil

Naissances

DREPTIN Melvil
23 juillet 2010

BEGASSA Ilan
07 août 2010

RICHARD Lilou
30 août 2010

Mariages

PUYLAURENT Eddie
VUIBERT Céline
17 juillet 2010

FERREIRA DE OLIVEIRA Victor
GOYER Marie-France
07 août 2010

COSSON Stéphane
LACOMBE Gaëlle
21 août 2010

NEUENS Emmanuel
BIGAND Karine
28 août 2010

MAUROY Fabrice
LEGRAND Régine
28 août 2010

FERRACIN Fabrice
BILET Séverine
04 septembre 2010

FOURCROY Nicolas
PONS Emmanuelle
11 septembre 2010

Les travaux de rénovation du monument aux morts sont terminés



La commune de Boulzicourt organisera le téléthon les 3 et 4 décembre 2010

Notre premier grand chantier

Le 1 septembre démarraient nos premiers grands travaux. Ils concernent la rue du Calvaire et la partie basse de la rue des Sauvages. 4 mois seront nécessaires pour cette réalisation .



Pour les personnes désirant un branchement au réseau de gaz.

Les travaux de réfection de la chaussée terminés, il ne sera plus possible de l'exécuter avant quelques années ! (Merci de vous précipiter pour en faire une demande).

Quelques évènements



Multi-accueil «LES NUTONS DES CRETES»

Voici quelques infos concernant notre fête d'été

Date : mercredi 30 juin à partir de 16h30

Où : dans la cour de l'école René Daumal (merci à Mme Libotte, directrice de l'école pour sa collaboration)

Qui : Tous les enfants fréquentant le multi-accueil et leur famille, frères soeurs ont été conviés

Animation : Pour animer l'après-midi, la troupe des «Jongleurs de la 11^{ème} Lune» (www.jongleurslune.com) a assuré l'ambiance. Déguisés, musique accordéon et rythme de djembo, guitare. Jonglage en costume clownesque, spectacle de marionnettes et animation au contact direct des enfants et de leur parents. Lune, alias Séverine ont proposé de jolis maquillages féeriques à tous les enfants qui le souhaitaient. Un air de cirque et de magie flottait dans la cour.

L'équipe des Nutons : dans l'ambiance estivale, avec leurs chapeaux de paille colorés et leurs colliers de fleurs, l'ensemble de l'équipe a proposé aux enfants une sorte de chasse aux trésors, jalonnée d'activités, pêche aux canards, lancers de balles, parcours aventure (tunnel, cerceaux) et démolition de pyramide de «chamboule-tout». Une fois la carte aux trésors remplie, les enfants ont eu pour mission de retrouver la clé du coffre aux Trésors pour l'ouvrir et découvrir les surprises qu'il renfermait. Chacun a pu ainsi repartir avec un «bout» du trésor (pochette surprise)

Les parents : beaucoup de parents se sont mobilisés pour apporter des gâteaux et de oranges. L'équipe a proposé à la vente, du jus d'orange pressé frais ... boisson rafraichissante qui a connu un franc succès en cette journée très ensoleillée.

Merci aux parents du Comité de parents du multi-accueil, qui ont permis la réalisation de cette belle fête. Les mamans d'Emma, d'Evan, de Nathan, de Suzon, de Cristiano (qui nous a fait connaître la troupe de jongleurs), de Robin et de Léo entourés de Sabrina, directrice du multi-accueil et de Virginie Colas, présidente de l'association Familles Rurales et aussi la maman de Zoé.



La rentrée au pôle scolaire

116 enfants étaient accueillis par 7 enseignants, 2 personnes ATSEM et 1 assistante de direction.



5 classes sont ouvertes:

En maternelle

- Classe de TPS (très petite section)
PS (petite section)
MS (moyenne section)
- Classe de MS (moyenne section)
GS (grande section)

En primaire

- Classe de CP
CE1
- Classe de CE2
CM1
- Classe de CM1
CM2



Animations Associatives

L'atelier Pêche Nature

Le samedi 3 juillet 2010 dans une ambiance conviviale et un après-midi ensoleillé, 9 jeunes pêcheurs accompagnés de leurs moniteurs et un représentant de la fédération de pêche furent récompensés par la remise de médailles offertes par la mairie et par du matériel de pêche offert par la fédération de pêche.



La journée s'est terminée par un goûter préparé par l'atelier Pêche Nature en présence de son président Roger Houadec, de Franck Houadec et de Mathieu Crépin.



Le 19 ième concours d'attelage de Boulzicourt à connu un vif succès

La remise des prix a été effectuée par Mme Joëlle Barat (Vice-présidente du Conseil Régional), accompagnée de Jean-Yves Mangin et Hélène Richart.



Club JUJITSU traditionnel de BOULZICOURT

Historique : Association à but non lucratif, déclarée à la Préfecture en juillet 1998 et ouverture du club Jujitsu en septembre 1998.

Le Jujitsu est un art martial Japonais, sans esprit de compétition où chacun recherche la maîtrise de soi dans une éducation du corps et de l'esprit.

Le Jujitsu s'adresse autant aux enfants qu'aux adultes. La pratique peut débuter à tout moment. En effet une 1^{ère} forme s'adresse aux pratiquants n'ayant pas de problème physique et une 2^{ème} forme adaptée aux pratiquants ayant des problèmes d'articulations ou de dos.

La méthode permet aux enfants, dès l'âge de 6 ans, de pratiquer sans danger. Les cours comportent des exercices d'équilibre, d'adresse, de coordination par du travail au sol, des déplacements, esquives, parades, chutes etc..., associés à une discipline (respect, politesse, etc...)

Le cours débute par un échauffement de tout le corps, des stabilités et des déplacements suivis de chutes (arrière, latérales), de roulés (avant, arrière, à droite et à gauche).

Ensuite le travail technique peut commencer.

La progression technique comporte 3 grands groupes/

- Le Kata : technique à genoux et debout.
- Le groupe self-défense : dégagements sur saisies avec riposte en Atémi. A partir de la ceinture verte : c'est l'étude de défenses sur coups frappés ; puis à la ceinture bleue : défenses sur attaques au bâton court et au poignard et à la ceinture marron : études des clés fondamentales.
- Le groupe sol : étude d'immobilisations d'entrée et de renversements, puis à partir de la ceinture verte, étranglements clés et sorties sur immobilisations.

Les cours ont lieu :

- Pour les enfants : le mardi de 18h15 à 19h30
- Pour les adultes : le mardi de 19h30 à 21h30 et le jeudi de 20h à 22h

Les inscriptions ont lieu les jours de cours. 2 à 3 essais sont possibles avant l'inscription.

La reprise des cours a eu lieu début septembre.

Pour tous renseignements : vous pouvez contacter le 03 24 32 77 76 ou 06 03 05 46 29



Le L.A.C a organisé



Une projection sur le Zanskar (nord de l'Inde) par Anne Marie Liquier qui a séjourné à plusieurs reprises dans cette région fabuleuse.



Le L.A.C vous propose

L'Association "Loisirs, Art et Culture"

vous convie

Dimanche 10 octobre 2010 à 16h30

CONCERT
EGLISE de BOULZICOURT



ASSOCIATION LOISIRS ART ET CULTURE
54 rue de la République 08410 BOULZICOURT
Rens: 03 24 32 32 02

L'Association "Loisirs, Art et Culture"

vous convie

Samedi 23 octobre 2010 à 20h30
THÉÂTRE - "LES UTOPISTES"
Pôle scolaire - BOULZICOURT



"FISC ou GARÇON"

Pièce de Hervé Fassy
D'après une idée originale de Francis Renaud
Mise en scène: Cédric Ferrin

Loïc, comédien en manque de rôle, apprend le même jour qu'il va avoir un enfant et un contrôle fiscal. Accompagner sa femme, Elodie, durant sa grossesse, supporter son omniprésente belle-mère qui le déteste, gérer un contrôleur fiscal dépressif, trouver un rôle rémunérateur pour éviter l'expulsion... Bref, Loïc va devoir sérieusement se prendre en main. Une gynécologue sexy et Robin, un ami homosexuel ne vont pas lui faciliter la tâche en provoquant de nombreux quiproquos. Un curieux narrateur va donc nous faire suivre les aventures de ce couple pendant ces mois de grossesse à un rythme endiablé. Venez faire le plein d'optimisme, de bonne humeur et de rigolade garanties.

Participation libre



ASSOCIATION LOISIRS ART ET CULTURE
54 rue de la République 08410 BOULZICOURT
Rens: 03 24 32 32 02

"L'Association "Loisirs, Art et Culture"
vous propose

Le SAMEDI 2 OCTOBRE 2010
(quelque soit le temps)

Une sortie

dans la forêt toute proche

**Découverte
des champignons**

avec

Géraldine et Serge CARRE



Rendez-vous devant l'Eglise
de Boulzicourt à 13h30

(Prévoir des chaussures permettant une marche d'environ 5 kms)
Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de la sortie

**Le site de Vendresse,
de la Communauté de
Communes des Crêtes
Préardennaises de-
vient un lieu d'exposi-
tion.**



**Sortie Annulée et
reportée en 2011
(en raison de
l'ouverture de la
chasse)**

Chasse au bois



Les chasseurs souhaitent attirer l'attention des promeneurs dans la forêt Communale et le bois d'Enelle pendant la période de chasse, sur des problèmes de sécurité liés au tir à balles.

Les sociétés de chasse installeront des pancartes sur lesquelles apparaîtront les indications :

«AUJOURD'HUI CHASSE-DANGER - TIRS A BALLE»

Ces panneaux seront visibles pour chaque journée de chasse, aux dates suivantes, pour la saison 2010-2011.

Dans les bois communaux pour l'amicale des chasseurs de Boulzicourt :

Octobre

- dimanche 3
- dimanche 17
- dimanche 31

Décembre

- dimanche 12
- dimanche 26

Janvier

- dimanche 9
- dimanche 23
- dimanche 30

Novembre

- dimanche 14
- dimanche 28

Dans les bois d'Enelle par la chasse d'Enelles :

Octobre

- samedi 2
- dimanche 10
- dimanche 24

Décembre

- samedi 04
- dimanche 12
- dimanche 19

Novembre

- lundi 01
- jeudi 11
- dimanche 21

Janvier

- lundi 03
- samedi 22
- dimanche 30

Sculpture de Florence Kuten



Le S.I.E.T.A.V

Pour rappel, le SIETAV a comme objectif la réalisation d'études et de travaux visant à entretenir et aménager le lit et les berges de la rivière «la Vence», de ses affluents et de leurs annexes hydrauliques. Il participe à l'amélioration de la mise en valeur hydraulique, halieutique et touristique, sur le territoire des communes adhérentes.

Le SIETAV (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement de la Vence) dont le siège se situe à la mairie de Boulzicourt, emploie :

- 1 technicien de rivière responsable de l'équipe, ce poste est occupé depuis le 5 juillet 2010 par Anaël Hillard qui succède à Gregory Stephan. Mlle Hillard a 29 ans, titulaire d'un BTSa gestion et maîtrise de l'eau, d'un BTSa gestion et protection de la nature ainsi que d'une licence et une maîtrise de biologie et d'un master conservation et restauration des écosystèmes. Elle a débuté sa carrière professionnelle en tant qu'enseignante en aménagement, au lycée agricole de Meurthe-et-Moselle.



- 2 agents territoriaux : Philippe Fievez et Stéphane Fievez, en charge de l'exécution des travaux, qui réalisent un travail remarquable sur La Vence et ses affluents depuis respectivement 11 et 12 ans.



Coordonnées du SIETAV

SIETAV
54 rue de la république
08410 Boulzicourt
Port : 06.07.80.06.32
Tel : 03.24.58.08.85
Fax : 03.24.32.71.93

Réglementation des plantations

- Une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2 m.
- une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

Obligations d'entretien et d'élagage

1. Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
2. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.
Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice. (Droit qui ne se perd jamais - Cassation civile 17 septembre 1975) même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre. (Cassation civile, 16 janvier 1991. Chambre 3).
3. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).
4. L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice. (Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989)

Article.673 du Code. Civil :

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.

Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

Attention

Vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de plus demander des indemnités pour les préjudices subis, même dans le cas où vous avez respecté les distances de plantation.

Exemples pouvant être considérés comme troubles anormaux ou excessifs :

- Les racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, son chemin d'accès.
- Les feuilles qui provoquent des nuisances : gouttières, canalisations bouchées.
- Les pertes continues d'ensoleillement tout au long de l'année causées par des arbres persistants.

Les plantations le long des voies publiques.

Elles dépendent des arrêtés communaux ou préfectoraux. L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Afin de pouvoir établir le calendrier 2011 pour le prochain bulletin d'information, nous demandons dès à présent aux associations de bien vouloir nous communiquer les dates de leurs manifestations prévues.